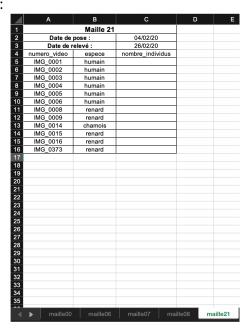
Nomenclature

- Si possible respecter le rangement des données, c'est-à-dire : mailleX/annee-mois-jour/videos.MP4 ou mailleX/annee-mois-jour/images.JPG
- La date annee-mois-jour correspond à la date de relevé des caméras.
- Un fichier ods recense les espèces dans les vidéos/images et les quantifie (releve mars piege-photo.ods).

Il est rangé au niveau des dossiers mailleX.

Il est composé de 3 colonnes en ligne 4 du fichier ods nommées numero_video, espece et nombre individus.

Un exemple ci-dessous:



Remarque : Ne pas tenir compte des dates de pose et de relevé dans le fichier ods car dans certaines mailles des vidéos ou images sont rajoutées donc les dates sont différentes.*

- Dans le fichier ods, les onglets portent le nom des dossiers contenant les images et vidéos (mailleX).
- Les <u>numero_video</u> doivent correspondre exactement aux noms des fichiers videos.MP4 ou images.JPG.
- Dans la colonne espece, s'il n'y a pas d'animaux soit laisser la cellule vide (éviter RAS ou « ? ») soit ne pas inscrire du tout la vidéo dans le fichier ods.
- Si la cellule est vide dans la colonne nombre_individus cela correspond à 1 individu sauf dans le cas où la colonne espece est vide alors le nombre_individus vaut 0.

- Création d'un dossier qui se nomme : maille00. Il correspond aux images et vidéos qui sont associées à aucune maille. Elles ne sont pas obligatoirement issues des pièges photos du PNM (c'est le cas du lynx et chacal-dore).
- *Lorsqu'une vidéo ou image est rajoutée aux données initiales, elles sont rajoutées dans le fichier ods. Il faut les rajouter dans l'onglet correspondant à la mailleX associée, à la fin du tableau indiquer l'espèce dans la colonne espece, le nombre d'individus dans la colonne nombre_individus et enfin indiquer le numero_video qui doit suivre le numéro précédemment inscrit. Surligner cette ligne en violet, cela permet d'indiquer que c'est un ajout. Si possible, indiquer la date de la vidéo dans la colonne D sur la même ligne, cela est uniquement informatif (pas nécessaire pour le script).
- Création d'un dossier qui se nomme echantillon_test : il correspond à des images et vidéos non référencées dans le fichier ods. Il n'y a aucun label associé à ces images/vidéos.
- Pour les noms des dossiers, d'images, de vidéos et ceux répertoriés dans le fichier ods :
 - a) Pas de majuscule, tout en minuscule
 - b) Pas d'accents
 - c) Pour remplacer les espaces, utiliser l'underscore « _ » ex : nombre individus
 - d) Quand il y a deux espèces différentes les séparer par un underscore « _ » ex : homme chien
 - e) Quand c'est associé à la même espèce, il faut séparer le mot par « » ex : chouette-tengmalm ou pinson-des-arbres
 - f) Appeler de manière constante les espèces, par exemple éviter voiture et vehicule. L'espèce lievre correspond aussi à lievre-gris et lievre-europe.
- Liste des espèces recensées dans la colonne espece au 21/01/2021 pour les images (img) et vidéos (vid) :
 - 1. becasse-des-bois (vid)
 - 2. belette (vid)
 - 3. biche (vid+img)
 - 4. blaireau (vid+img)
 - 5. bouquetin (vid)
 - 6. cerf (vid+img)
 - 7. chacal-dore (img)
 - 8. chamois (vid+img)
 - 9. chat (img)
 - 10. chevreuil (img+vid)
 - 11. chien (img+vid)
 - 12. chouette (vid)
 - 13. chouette-tengmalm (vid)
 - 14. crave (vid)
 - 15. ecureuil (vid)
 - 16. epervier (vid)
 - 17. gant (img)

- 18. geai-des-chenes (vid)
- 19. genette (vid)
- 20. grive (vid)
- 21. humain (vid+img)
- 22. lezard (vid)
- 23. lievre (=lievre-gris=lievre-europe)(vid+img)
- 24. lievre-variable (vid)
- 25. loup (vid+img)
- 26. lynx (img)
- 27. martre (vid+img)
- 28. merle (vid)
- 29. papillon (vid)
- 30. perdrix (img)
- 31. pigeon (vid)
- 32. pinson-des-arbres (vid)
- 33. renard (vid+img)
- 34. sanglier (vid+img)
- 35. velo (vid)
- 36. voiture (vid)
- Les vidéos et images initiales datent du 23/06/2020.
 - 1^{er} ajout d'images et de vidéos (nouvelles espèces : genette, pigeon, epervier) en date du 04/12/2020 (4 vidéos + 1 image).
 - 2nd ajout d'images (nouvelles espèces : lynx, chacal-dore) en date du 15/01/2020 (112 photos).
- Toutes les images sont renommées de manière automatique avec le format suivant : Pour les images extraites de vidéos :

```
mailleX\_annee-mois-jour\_espece\_xnombre\_individus\_frameX\_vidX.JPG
```

X étant un nombre commençant par 01, frameX la Xème image de la vidX, et vidX la Xème vidéo.

annee-mois-jour correspond à la date de modification de la vidéo, c'est-à-dire la date d'enregistrement de la vidéo (à ne pas confondre avec annee-mois-jour la date de relevé), elle est détectée de manière automatique (elle n'a pas besoin d'être inscrite dans le fichier ods).